

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré

49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2014

Monsieur le Maire propose d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour

- Délégation de signature de Monsieur le Maire,
- Reconduction de la convention avec le Centre de Gestion 49 pour l'établissement des salaires

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité d'aborder ces points supplémentaires.

1) COTISATION 2014 - ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la cotisation 2014 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour un montant de 53.00 €.

2) COTISATION 2014 : ASSOCIATION DES MAIRES DE MAINE-ET-LOIRE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la cotisation 2014 à l'Association des Maires de Maine-et-Loire pour un montant de 220.63 €.

3) DESIGNATION DES DELEGUES

Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Loire Béconnais (SIAEP)

Monsieur BELOUIN Michel, Monsieur MOREAU Mathieu, Monsieur VALE Cédric.

Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire

Monsieur ROLLAND Yohann, Monsieur ROLLAND Thiébaud

Centre de Loisirs sans hébergement sans Hébergement

Madame ROULEAU Catherine, Madame PIROIS Géraldine, Madame VIVIEN Valérie,
Monsieur MOREAU Mathieu

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole de la Région du Louroux Béconnais

Madame FOUGERE Catherine, Monsieur BELOUIN Michel

L'Echappée Belle

Madame ROULEAU Catherine, Madame JOLY Josselyne

Centre Communal d'Action Sociale : Fixation du nombre de membres et élections des représentants du Conseil Municipal

L'assemblée décide de fixer ainsi le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- 4 membres élus par le Conseil Municipal,
- 4 membres nommés par Monsieur le Maire.

Sont élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Monsieur BELOUIN Michel, Président,
- Madame FOUGERE Catherine, Vice-Président,
- Madame BESSONNET Josianne, membre,
- Madame BEZIAUD Liliane, membre.

4) FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Domaine : COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE

(responsable : Mme ONDET Véronique)

- Commission ASSOCIATIONS : ONDET Véronique, MOREAU Mathieu, DOISNEAU Mickaël et PELLERIN Alain.
- Commission SALLES : ONDET Véronique, DOISNEAU Mickaël, PROVOST Pascal et PELLERIN Alain.
- Commission BIBLIOTHEQUE : ONDET Véronique, DOISNEAU Mickaël et PELLERIN Alain.
- Commission BULLETIN MUNICIPAL : ONDET Véronique, ROULEAU Catherine, FOUGERE Catherine et PELLERIN Alain.

Domaine : AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT

(responsable : M. BEZIAUD Raymond)

- Commission VOIRIE : BEZIAUD Raymond, MOREAU Mathieu, ROULEAU Catherine et PROVOST Pascal.
- Commission AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : BEZIAUD Raymond, BELOUIN Michel et FOUGERE Catherine.
- Commission BATIMENTS : BEZIAUD Raymond, DOISNEAU Mickaël, DELAUNAY Louis-Marie, MOREAU Mathieu, ROULEAU Catherine et PROVOST Pascal.

Domaine : ACTIONS SCOLAIRES ET SOCIALES

(responsable : M. GAUTRET Yann)

- Commission ENSEIGNEMENT : GAUTRET Yann, BELOUIN Michel, DELAUNAY Louis-Marie et PROVOST Pascal.
- Commission CCAS : GAUTRET Yann, BELOUIN Michel, FOUGERE Catherine et DELAUNAY Louis-Marie.
- Commission EMBELLISSEMENT/FLEURISSEMENT : GAUTRET Yann, DOISNEAU Mickaël, FOUGERE Catherine, DELAUNAY Louis-Marie et MOREAU Mathieu.

Domaine : FINANCES LOCALES

- Commission FINANCES : BELOUIN Michel, ONDET Véronique, BEZIAUD Raymond, GAUTRET Yann et PROVOST Pascal.

Domaine : MARCHE PUBLIC

- Commission APPEL D'OFFRES : titulaires : BELOUIN Michel, ONDET Véronique, BEZIAUD Raymond et GAUTRET Yann. Suppléants : ROULEAU Catherine, DELAUNAY Louis-Marie, PROVOST Pascal et MOREAU Mathieu.

6). VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2014

Le Conseil décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2008 :

- Club du Bon Temps :	150 €
- JAV football :	1 212 €
- Conseil des Parents d'Elèves - cantine :	3 000 €
- Conseil des Parents d'élèves - garderie :	3 500 €
- ASEPV (piscine + fonctionnement) :	1 500 €
- Association Aide à Domicile (ADMR) :	300 €
- C.L.S.H. de Saint-Augustin-des-Bois :	2 000 €
- Association Prévention Routière :	50 €

Un premier versement de 2 000 € sera effectué au Conseil des Parents d'Elèves - cantine. Le solde sera versé avec justificatif suivant le besoin à cette association. Il en est de même pour la garderie, le premier versement sera de 2 500 €. En ce qui concerne les factures du C.L.S.H. de Saint-Augustin-des-Bois, le Conseil décide de ne pas changer de fonctionnement à savoir étudier chaque facture en Conseil Municipal, le mandatement ne sera effectué qu'après chaque validation de ce dernier.

7). VOTE DES TAUX D'IMPOSTION - ANNEE 2014

Le Conseil décide de reconduire les taux d'imposition 2008 tels que fixés en 2007, à savoir :

- taxe d'habitation :	8,91 %
- taxe foncière sur propriété bâtie :	13,54 %
- taxe foncière sur propriété non bâtie :	26,40 %
- taxe professionnelle :	11,23 %

8). ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

Monsieur le Maire commente succinctement Les restes à réaliser de l'année 2013 du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil recensent les projets à chiffrer et à prévoir éventuellement au budget 2014

- Guirlandes
-
- matériel atelier
- Candélabres « domaine de l'Auxence »
- Bâtiment
- Equipement informatique Mairie
- Eglise pose d'un filet anti volatil
- Panneaux de signalisations

- Dépenses imprévues.